



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-035

OBJET : Retrait d'une délibération instituant la taxe de séjour

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 6

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Isabelle CAMBIER, Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Frédéric GRACIA pouvoir à Christian VEILLAT, Aurore BAUGE pouvoir à Claire GUEGUIN, Christophe GUYOT pouvoir à Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membres absent(s) :

Claire DEZOUTTER, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurélien HELLE, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Madame Chrystelle EDOUARD

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2024-034 du 24 juin 2024 instituant la taxe de séjour sur la commune,

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 05 juillet 2024 qui rappellent que la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) dont la commune est membre, exerce la compétence « promotion tourisme » et qu'elle a institué la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2003.

Madame le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2024-03.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retirer la délibération n° 2024-034 du 24 juin 2024 instituant la taxe de séjour sur la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 089-218903466-20240924-2024_035-DE

